

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
6.4 Autres actes réglementaires

**OBJET : Police Municipale – Réglementation de la circulation**

Le Maire de la commune Pailharès,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983;

Vu le décret n°82.389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2211-1 concernant le pouvoir de police du maire;

Vu le Code de la Route;

Vu le Code de la Voirie Routière;

Vu la demande en date du 24 septembre 2024 de l'entreprise de travaux publics ROUVEURE JEREMY, dont le siège social se situe Charrier 07270 LAMASTRE, qui doit réaliser des travaux de réfection du Pont de Gamon, impasse de Gamon,

**ARRETE**

**Article 1** : L'impasse de Gamon sera interdite à la circulation du 26 septembre 2024 au 10 octobre 2024, DE 7h30 à 12h et de 14h à 19h afin de réaliser les travaux nécessaires à la réfection du Pont de Gamon, par l'entreprise ROUVEURE JEREMY,

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise ROUVEURE JEREMY. Tout sera mis en place pour que la gêne occasionnée auprès des riverains soit limitée, et que les dispositifs de sécurité soient respectés.

**Article 3** : Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui les concerne :

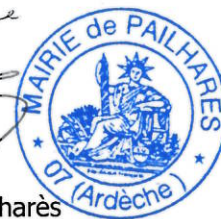
- La Maire de Pailharès
- Entreprise Rouveure rouveurejeremy@gmail.com

Fait à Pailharès  
Le 24 septembre 2024

*pour*  
*Adjointe Voirie*



La Mairie  
Anne SCHMITT



Mairie de Pailharès

1 Place de la Mairie 07410 PAILHARES

Tél. : 04 75 06 00 65 – Mail : [mairie@pailhares.fr](mailto:mairie@pailhares.fr)

Ouverture au public du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00